

Compte rendu de la séance du 03 juillet 2020

Date de la convocation: 29/06/2020

L'an deux mille vingt et le trois juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Adèle KUENTZ

Présents : Adèle KUENTZ, Jérémie BARANOWSKI, Alain MICHEL, Julie ADAMI, Marec BRANDI, Isabelle BUTTNER, Marie-José FINIELS, Jeremy KALA, Johann MAUBOUSSIN, Régine MICHEL, Laurence TERRAS

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Régine MICHEL

Ordre du jour:

- Election du maire
- Détermination du nombre des adjoints
- Elections des adjoints
- Lecture et distribution de la charte des élus et des articles de lois correspondants

La séance est ouverte à sous la présidence de M Alain MICHEL, Maire, à 19h30.

1-Election du Maire (D 2020 005)

Alain MICHEL, maire sortant, installe les conseillers municipaux dans leurs fonctions et organise la séance pour l'élection du maire.

Isabelle BUTTNER SORIA est l'élue la plus âgée.
Régine MICHEL est secrétaire de séance .
Marec BRANDI et Julie ADAMI sont les 2 assesseurs .

Adèle KUENTZ est candidate au fonction de Maire.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement par le secrétaire et les 2 assesseurs, Mme Adèle KUENTZ est élue Maire de Piégut à l'unanimité, et prend la présidence pour la suite de la séance.

Mme le maire remercie le conseil municipal pour la confiance qu'il lui accorde.

2-Détermination du nombre d'adjoints (D 2020 006)

Mme le Maire rappelle que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30%

de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune de Piégut un effectif maximal de 3 adjoints.

Mme le Maire informe les conseillers municipaux que le mandat précédent avait commencé avec 3 adjoints (dont 1 non indemnisé par son choix) et a terminé avec 2 adjoints (dont 1 peu présent).

Elle propose au conseil municipal de fixer à 2 le nombre d'adjoints pour ce mandat.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer à 2 le nombre d'adjoints.

3-Election du 1er adjoint (D 2020 007)

Mme Adèle KUENTZ informe les conseillers municipaux que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets, dans les mêmes conditions que celle du maire.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du 1er Adjoint.

Elle précise que la nomination au poste d'adjoint n'est pas immuable dans le temps et que cela peut changer au cours du mandat.

Jeremi BARANOWSKI est candidat au fonction de 1er adjoint.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement par le secrétaire et les 2 assesseurs, M Jeremi BARANOWSKI est élu 1er adjoint de Piégut à l'unanimité.

M Jeremi BARANOWSKI informe le conseil municipal qu'il travaille à 80% et qu'il sera présent à Piégut le jeudi. Il remercie Mme Adèle KUENTZ de l'avoir sollicité pour cette fonction.

4-Election du 2ème adjoint (D 2020 008)

Mme Adèle KUENTZ informe les conseillers municipaux que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets, dans les mêmes conditions que celle du maire.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de continuer par l'élection du 2ème Adjoint.

Alain MICHEL est candidat au fonction de 2ème adjoint.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement par le secrétaire et les 2 assesseurs, M Alain MICHEL est élu 2ème adjoint de Piégut à l'unanimité.

M Alain MICHEL informe le conseil municipal qu'il accepte cette fonction dans un but de transmission de son savoir faire et de ses connaissances, et que cela n'est pas figé dans le temps. Il remercie Mme Adèle KUENTZ de l'avoir sollicité pour cette fonction.

5-Lecture et distribution de la charte de l'élu local

Mme le Maire fait lecture de la charte de l'élu local.

Les articles de loi liés à cette charte seront transmis aux conseillers municipaux en pièce jointe d'un courriel.

La séance est levée à 20h21

Le Maire

Adèle KUENTZ

